

## COMMUNE DE SAINT MAURICE DE VENTALON

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 février 2014

Absents : Mme Fort et M. Sanchez

### **AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE :**

A la suite de la disparition de l'ATESAT (Assistance fournie par l'Etat aux collectivités) le conseil général a créé une agence technique départementale « Lozère Ingénierie » pour assister les collectivités dans les études et réalisations de travaux (voirie, espaces publics, projets TIC) Le conseil décide d'adhérer.

### **RENOUVELLEMENT CONVENTION AVEC CENTRE GESTION :**

La convention « prévention, formation, inspection » passée avec le centre de gestion arrive à son terme, et le conseil décide à l'unanimité de la renouveler pour 2 ans à partir du 1<sup>er</sup> février 2014.

### **ARRETES POUR LE RECENSEMENT :**

Le conseil donne mandat au Maire pour la désignation d'un coordonnateur et d'un agent recenseur pour le recensement de la population 2014 par arrêtés du maire et fixe la rémunération de l'agent à 270 €.

### **PROGRAMME VOIRIE 2014 :**

La DDT, dans le cadre du programme voirie cantonale a pour cette année encore, assuré les visites préparatoires pour l'estimation et la coordination des travaux (le 23 janvier 2014 pour la commune de St Maurice)

Il est décidé de réaliser sur ce programme 700 m linéaire à partir du hameau du Tronc (voie communale n°8) plus des emplois partiels sur la partie haute de la route.

Le village de St Maurice sera inscrit sur ce même programme entre le petit pont et la route départementale. Le conseil donne pouvoir au Maire pour signer les documents relatifs à ce programme.

Des travaux de réparations seront effectués par l'Agent communal, sur les autres voies, hors programme cantonal.

### **AMELIORATION DU VILLAGE :**

Le village de St Maurice n'a pas connu de travaux routiers depuis une trentaine d'années. Il est décidé d'initier un programme de rénovation des espaces publics. Le conseil approuve le plan de financement et charge le Maire de demander les subventions au Département et à la Région dans le cadre des aides à l'amélioration des villages, le Maire est mandaté pour signer tous les documents nécessaires à cette opération.

### **REDECOUPEGE DES CANTONS :**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA  
LOZERE

La loi votée le 17 mai 2013 réduit de 25 à 13 le nombre de cantons en Lozère. Chaque canton étant représenté par un binôme homme/femme, le projet de carte, établi par le Ministère de l'Intérieur, intègre notre commune dans un nouveau canton : St Etienne du Valdonnez qui va de Vialas, le plus au sud à la Bastide P.L au nord et St Bauzile à l'ouest.

Le conseil est opposé à cette proposition. Il soutient le Maire dans son avis, envoyé au conseil d'Etat le 27 01 2014 et prend à l'unanimité la délibération correspondant à cet avis.

**CONSULTATION CHARTE P.N.C :**

Le conseil doit se prononcer sur la charte PNC, dans un prochain conseil avant le 15 mars. Il est décidé d'engager en partenariat avec le Pont, une consultation sur ce sujet, et de participer à une réunion publique le 15 février à la salle polyvalente du Mt Lozère au Pont de Montvert.

**DIVERS :**

L'ordinateur de la mairie est devenu obsolète et ne permet plus d'utiliser les logiciels nécessaires à la gestion communale dans de bonnes conditions. Il est décidé de le remplacer.

Le mur de soutènement de la rampe d'accès au village de St Maurice à partir de la route départementale a cédé. Un devis est en attente pour engager rapidement la réparation qui doit être terminée avant que le jardin situé en dessous soit mis en culture.

Téléphonie : Le conseil s'offusque du fait que les liaisons téléphoniques sont toujours très mauvaises sur de nombreux hameaux : Le Tronc, le Masmin, les Vernets, Masméjean etc... les réparations effectuées restent sommaires : fils qui traînent à terre, épissures grossières, etc...